

Santé et travail, prescrire un arrêt de travail dans le cadre d'un patient du régime général et dans le cadre d'un fonctionnaire

Formation présentielle, accueil 8h30, début 9h et fin à 17h30

Objectifs

OBJECTIFS GENERAUX

- Mobiliser, dans le cadre d'un patient relevant du régime général, les dispositifs sociaux, légaux, en lien avec l'Assurance Maladie, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle suite à un arrêt de travail pour raison de santé
- Mobiliser, dans le cadre d'un patient relevant du régime des fonctionnaires, les dispositifs sociaux, légaux, en lien avec son administration, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle suite à un congé maladie

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

Séquence 1 : REGIME GENERAL

- Décrire les règles de prescription d'un arrêt de travail dans le cadre de l'assurance maladie du régime général (initial, prolongation, longue durée, temps partiel)
- Définir les conditions de clôture d'une période d'arrêt de travail (Temps partiel, réintégration, invalidité)
- Identifier les différents intervenants dans le cadre d'un arrêt de travail de longue durée afin d'éviter une désinsertion socio professionnelle.

Séquence 2 : REGIME DES FONCTIONNAIRES

- Décrire les différentes procédures de congé maladie spécifiques du régime des fonctionnaires (Congé Maladie, Longue Maladie, Longue Durée, Grave maladie...)
- Définir les conditions de clôture d'une période d'arrêt de travail (Temps partiel, réintégration, invalidité, disponibilité d'office)
- Identifier les différents intervenants dans le cadre d'un arrêt de travail de longue durée afin d'éviter une désinsertion socio professionnelle du fonctionnaire

Public Visé

Spécialistes en médecine générale

Pré Requis

Médecin en exercice

Méthodes et moyens pédagogiques

Ateliers et plénières en présentiel 7 heures

Qualification Intervenant(e)s

MEDECIN GENERALISTE AGREE ET MEDECIN CONSEIL

Parcours pédagogique

Les patients sont de plus en plus fréquemment concernés par des situations où leurs capacités à assumer leur activité sociale et professionnelle sont remises en cause, que ce soit suite à un accident de la vie, une situation professionnelle voire un conflit avec les opérateurs de soins, avec un impact important sur leur santé dans sa globalité et dans la prise en charge bio psycho sociale, au-delà de savoir qui prend en charge ses soins.

Nous aborderons successivement, le cas d'arrêt de travail pour raison maladie dans le régime général et celui des fonctionnaires. Ces situations entraînent un risque de désinsertion professionnelle qui doit être appréhendé par le médecin traitant. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, la couverture d'indemnités journalières répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain

La prescription d'un arrêt de travail est un acte thérapeutique engageant pleinement la responsabilité du médecin prescripteur tant en ce qui concerne sa durée que de ses modalités de mise en œuvre.

L'HAS a publié un rapport en Septembre 2004 assortis d'un ensemble de propositions en cours de mise en œuvre. Les médecins généralistes sont en situation d'accompagnement face aux divers dispositifs d'aide pour faciliter le maintien ou le retour de l'activité professionnelle. Ils doivent être en capacité, d'évaluer le bénéfice risque d'un arrêt de travail, de mobiliser, avec l'aide des

M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : ATPR23-20230116

acteurs sociaux, le dispositif adapté pour son patient et éventuellement de lui permettre de disposer d'un temps de soins suffisant avant d'envisager un retour, si besoin dans un poste adapté.

Voir les dates de sessions en bas de page du site

Méthodes et modalités d'évaluation

Pre et Post TEST

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap.

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 5 à 30 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **665.00**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

indemnisation Inter
315.00 €

Exonérés de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI



Contactez-nous !

MAFORM Secretariat
Secretariat

Tél. : 0134164690
Mail : secretariat@maform.fr

Code DPC
10402325023

